



La FSU territoriale de l'Oise
Snuter - FSU Oise
1 rue Fernand Pelloutier
60100 CREIL
snuter60@snuter-fsu.fr
snuter-fsu@oise.fr

Creil, le 25 avril 2025

Objet : Congrès 2025

Cher (e) Collègue,

En votre qualité d'adhérent, nous avons le plaisir de vous convier au congrès de la FSU territoriale de l'Oise

Jeudi 22 mai 2025

De 9h00 à 17h00
A l'espace Galilée
1 Rue du Pont de Paris
60000 Beauvais

L'ordre du jour figure en annexe et les documents nécessaires feront l'objet d'un second envoi.

Cet évènement sera également l'occasion d'échanger avec vous sur le bilan de l'année, les perspectives 2025 et de répondre à vos questions.

Cette convocation doit être remise à votre employeur afin de bénéficier des autorisations spéciales d'absence conformément aux articles R514-39 et 40 du code général de la fonction publique.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, cher(e) collègue, nos salutations distinguées.

Co secrétaire général

Julien Quintin

Co secrétaire générale

Nathalie François

Co secrétaire général

Danielle Guillaume

PLAN D'ACCES

Espace Galilée - 1 Rue du Pont de Paris - 60000 Beauvais



ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport moral / bilan de l'année
- 2) Rapport financier
- 3) Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat
- 4) Budget 2025
- 5) Election des nouveaux membres des organismes directeurs
- 6) Questions diverses



Congrès 2025
du Snuter FSU Oise / La Fsu territoriale Oise
du 22 mai 2025

Rapport

1) Rapport Moral

Nombre d'adhérents

2021 : 54

2022 : 63

2023 : 80

2024 : 98

2025 : 102

Informations syndicales

Les membres de la FSU se sont déplacés à travers le département pour diffuser l'information syndicale. Ils ont marqué la présence du syndicat également par la distribution des calendriers et des stylos. Ces achats relativement coûteux ont permis de montrer aux agents que nous étions présents. A noter que le guide des carrières, très apprécié des agents, a pu enfin être diffusé.

De nombreuses heures d'informations syndicales ont été assurées, notamment dans les collèges.

Accompagnement d'agents

Notre syndicat a accompagné plusieurs agents pour les conseiller dans leurs droits, pour consulter leur dossier individuel et lors d'entretiens divers auprès de leurs employeurs.

Groupes de travail et instances

Concernant la section du conseil départemental, les membres ont participé à divers groupes de travail initiés par l'administration. On peut notamment citer les thèmes suivants : la charte du formateur interne, le télétravail, le règlement intérieur, la charte de gestion du temps de travail, l'« agenda social » (IFSE, frais de mission, heures supplémentaires...). S'agissant de la section de la ville de Beauvais, ses représentants ont travaillé sur l'IFSE.

Les membres des différentes sections ont participé à plusieurs comités techniques, F3SCT (formations hygiène sécurité et conseils de discipline).

Les représentants F3SCT du département ont par ailleurs participé à différentes visites de site (collège de Breteuil & bâtiment Carlier (DAP et DBF)).

Je vous propose d'adopter le présent rapport moral



Congrès 2025
du Snuter FSU Oise / La Fsu territoriale Oise
du 22 mai 2025

Rapport

2) Rapport financier

Préambules

« Les comptes annuels des syndicats professionnels de salariés (...) sont inférieures ou égales à 230 000 euros à la clôture de l'exercice peuvent être établis sous la forme d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe simplifiée, selon des modalités fixées par règlement de l'Autorité des normes comptables » (article D2135-3 code du travail).

Tous les syndicats doivent approuver leurs comptes. Dans un premier temps, les comptes doivent être arrêtés par l'instance compétente et constatés dans un procès-verbal *Ce qui fut fait lors de la réunion du bureau exécutif du 24 avril 2025.*

Dans un second temps, l'assemblée générale des adhérents ou l'organe collégial de contrôle désigné par les statuts décide de l'approbation des comptes et de l'affectation du résultat.

Les comptes annuels présentés ci-dessous ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

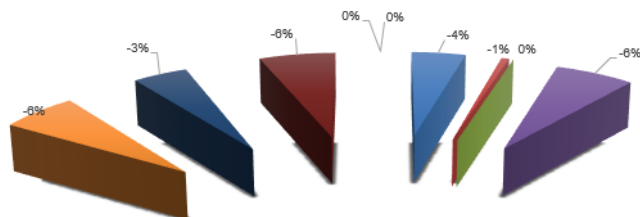
Synthèse des dépenses et recettes par postes

Préalablement à la présentation des comptes sous la forme du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, le tableau ci-après vous présente la synthèse des dépenses par poste.

SYNTHESE ANNUELLE DES MOUVEMENTS PAR POSTE

	6063 - Autres fournitures et petit équipement	6064 - Fournitures administratives	6226 - Honoraires	6237 - Publications & publicité	6256 - Missions	6257 - Réceptions	626 - frais postaux et de télécommunications	627 - Services bancaires	205 - logiciels	678 - Charges exceptionnelles	628 - Cotisations reversées	731 - Subvention	756 - Cotisations	754 - Dons	771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Totaux	Solde compte au 31 du mois
Janvier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-303,59 €	-68,80 €	-25,98 €	-51,66 €	0,00 €	0,00 €	-3 841,20 €	0,00 €	2 017,62 €	0,00 €	0,00 €	-2 273,61 €	9 717,43 €
Février	-69,90 €	-19,98 €	0,00 €	0,00 €	-748,12 €	-9,59 €	-277,98 €	-69,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47,77 €	0,00 €	1 500,00 €	353,08 €	10 070,51 €
Mars	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-459,80 €	-14,68 €	-3,37 €	-17,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 020,45 €	0,00 €	0,00 €	1 525,10 €	11 591,61 €
Avril	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-414,26 €	0,00 €	-9,99 €	-84,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39,20 €	0,00 €	0,00 €	-469,77 €	11 125,84 €
Mai	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-512,14 €	-79,60 €	-9,99 €	-30,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 019,50 €	0,00 €	0,00 €	1 386,93 €	12 512,77 €
Juin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-338,88 €	0,00 €	-9,99 €	-46,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-394,91 €	12 117,86 €
Juillet	-134,08 €	-35,99 €	0,00 €	0,00 €	-388,18 €	0,00 €	-9,99 €	-32,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 019,50 €	0,00 €	0,00 €	1 418,76 €	13 536,62 €
Août	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-597,55 €	0,00 €	-9,99 €	-59,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	327,60 €	0,00 €	0,00 €	-338,98 €	13 197,64 €
Septembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-504,81 €	-29,74 €	-9,99 €	-18,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 065,19 €	0,00 €	0,00 €	1 502,15 €	14 699,79 €
Octobre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-807,73 €	0,00 €	-9,99 €	-58,72 €	0,00 €	0,00 €	5 338,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 461,99 €	19 161,78 €
Novembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-576,00 €	-71,82 €	-61,90 €	-9,99 €	-18,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 167,08 €	0,00 €	0,00 €	1 428,87 €	20 590,65 €
Décembre	-193,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 402,19 €	-279,80 €	-9,99 €	-72,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140,16 €	0,00 €	0,00 €	-1 817,22 €	18 773,43 €
Total	-396,98 €	-55,97 €	0,00 €	-576,00 €	-6 549,07 €	-544,11 €	-397,24 €	-559,54 €	0,00 €	0,00 €	-3 841,20 €	5 338,43 €	12 864,07 €	0,00 €	1 500,00 €	6 782,39 €	

Répartition des dépenses



- 6063 - Autres fournitures et petit équipement
- 6064 - Fournitures administratives
- 6226 - Honoraires
- 6237 - Publications & publicité
- 6256 - Missions
- 6257 - Réceptions
- 626 - frais postaux et de télécommunications
- 627 - Services bancaires
- 205 - logiciels
- 678 - Charges exceptionnelles

Explication des postes de dépense :

6063 - Autres fournitures et petit équipement : le matériel de bureau et le matériel informatique d'une valeur unitaire inférieure à 500 € HT. Dans le cas présent un disque dur externe une co-secrétaire générale et une imprimante pour la section de Beauvais ;

6064 - Fournitures administratives : cartouches d'encre, papier, enveloppes ... ;

6226 – Honoraires : frais d'avocats par exemple. Sans objet ;

6237 – Publications & publicité : calendriers ;

6256 – Missions : déplacements avec éventuellement les frais de repas pour les diverses réunions avec les employeurs, les rendez-vous avec les agents et la distribution de matériel syndical comme les guides des carrières, les calendriers ;

6257 – Réceptions : repas et petits déjeuners lors des réunions syndicales et les formations ;

626 - frais postaux et de télécommunications : affranchissements et abonnement téléphonique pour les sections de Nogent sur Oise et Beauvais ;

627 - Services bancaires : frais pour rejets de prélèvement de cotisation, commissions pour les prélèvements et frais divers pour le fonctionnement du compte ;

205 – Logiciels : sans objet ;

678 - Charges exceptionnelles : sans objet ;

628 - Cotisations reversées : part des cotisations reversées au syndicat national (3,30 € par adhérent et par mois) ;

731 - Subvention : Le syndicat a reçu des subventions du centre de gestion, de la ville de Beauvais et de la CAB ;

756 – Cotisations ;

754 – Dons : sans objet ;

771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion : Condamnation par le tribunal administratif du SIRS DES HIRONDELLES NEUVILLE

Faits marquants intervenus en 2024

Dans le cadre du contentieux avec le SIRS des Hirondelles, le tribunal administratif a condamné le SIRS en 2023 à verser 1 500 € à notre syndicat qui ont été perçus en 2024.

Solde de l'exercice

L'exercice 2024 fait apparaître un **excédent de 6 732,39 euros**, contre **1 844,86 euros** pour 2023.

Le bilan reste largement positif avec un total de **18 827,59 euros**, contre **12 095,20 euros** en 2023.

Je vous propose d'approuver le présent rapport de gestion.



Congrès 2025
du Snuter FSU Oise / La Fsu territoriale Oise
du 22 mai 2025

Rapport

3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et proposition d'affectation du résultat

Préambules

« Les comptes annuels des syndicats professionnels de salariés (...) sont inférieures ou égales à 230 000 euros à la clôture de l'exercice peuvent être établis sous la forme d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe simplifiée, selon des modalités fixées par règlement de l'Autorité des normes comptables » (article D2135-3 code du travail).

Tous les syndicats doivent approuver leurs comptes. Dans un premier temps, les comptes doivent être arrêtés par l'instance compétente et constatés dans un procès-verbal *Ce qui fut fait lors de la réunion du bureau exécutif du 24 avril 2025.*

Dans un second temps, l'assemblée générale des adhérents ou l'organe collégial de contrôle désigné par les statuts décide de l'approbation des comptes et de l'affectation du résultat.

Les comptes annuels présentés ci-dessous ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Bilan

Le bilan ci-joint fait apparaître un total de **18 827,59 euros**.

Compte de résultat

Compte de résultat ci-joint fait apparaître un **excédent de 6 732,39 euros**.

Annexe

Voir le document ci-joint

Arrêt des comptes

Conformément à l'article L2135-4 du code du travail, il vous est proposé d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître un total de bilan de **18 827,59 euros** et un **excédent de 6 732,39 euros**, étant précisé qu'ils ont été arrêtés définitivement par le bureau exécutif le 24 avril 2025.

Proposition d'affectation du résultat

Il vous est proposé, conformément à la proposition du bureau exécutif du 24 avril 2025, d'affecter le résultat de l'exercice de l'exercice 2024 au **report à nouveau**.



Congrès 2025
du Snuter FSU Oise / La Fsu territoriale Oise
du 22 mai 2025

Rapport

4) Examen du budget 2025

Le projet de budget 2025 figure en annexe. Les hypothèses utilisées pour sa construction figurent dans la colonne observation.

Il prévoit un excédent prévisionnel de **3 732,70 €**.

Les principales dépenses concernent les frais de déplacement et de mission (7 000 €), les calendriers, guides des carrières et stylos (2 300 €) ainsi que le reversement des cotisations aux syndicats nationaux (3 900 €).

Les principales recettes concernent la subvention du centre de gestion (5 300 €) et les cotisations (12 800 €)

Il vous est donc proposé d'adopter le budget 2025 figurant en annexe et arrêter lors du bureau exécutif du 24 avril 2025.

BUDGET PREVISIONNEL 2025				
COMPTE / POSTE BUDGET	REALISE 2024	BUDGET 2025	OBSERVATIONS	
20 - Immobilisations incorporelles	-	-		
205 - Logiciels	-	-	Pas de provisions	
60 - Achats	452,95	400,00		
6063 - Autres fournitures et petit équipement	396,98	-	Pas de provisions	
6064 - Fournitures administratives	55,97	100,00	Cartouches encre imprimantes & autres fournitures	
- Autres fournitures	-	-		
62 - Autres services extérieurs	12 467,16	12 862,00		
6226 - Honoraires	-	-	Pas de provisions pour honoraires d'avocat	
6237 - Publications & publicité	576,00	2 300,00	Les stylos (500 l), guide des carrières (1200 l) & calendriers (600 l)	
6256 & 6257 - Déplacements, missions et réceptions	7 093,18	7 000,00	Même budget	
626 - Frais postaux et de télécommunication	397,24	400,00	Même budget	
627 - Services bancaires	569,54	600,00	Même budget, voir si optimisation possible en changeant de banque	
628 - Cotisations reversées	3 841,20	3 900,00	Même budget	
67 - Charges exceptionnelles	-	-	Pas de provisions pour condamnation	
TOTAL DES CHARGES	12 920,11	13 312,00		
73 - Concours publics	5 338,43	5 044,70		
731 - Subvention	5 338,43	5 300,00	Même budget, subvention pour les locaux syndicaux de la ville de Beauvais, du centre de gestion et de l'agglomération	
75 - Autres produits de gestion	12 864,07	12 000,00		
756 - Cotisations	12 864,07	12 800,00	Même budget	
- Autres (754 don)	-	-	Pas de dons attendus	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	1 500,00	-		
- Sur opérations de gestion	1 500,00	-	Pas de provisions	
- Sur exercices antérieurs				
78 - Reprise sur amortissements et provisions, report des engagements				
TOTAL DES PRODUITS	19 702,50	17 044,70		
RESULTAT	6 782,39	3 732,70		



Congrès 2025
du Snuter FSU Oise / La Fsu territoriale Oise
du 22 mai 2025

Rapport

5) Election des nouveaux membres des organismes directeurs

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, il convient de procéder tous les 4 ans au renouvellement des membres des organismes directeurs de la section du Conseil départemental et de son syndicat local de rattachement (SNUTER FSU Oise).

1) Organismes directeurs de la section du Conseil départemental

Selon les statuts, le congrès élit en son sein les membres du bureau exécutif.

C'est l'organe exécutif de la Section Syndicale. Il met en œuvre et veille à la bonne exécution des mandats, orientations et délibérations du Congrès et du Conseil de Section, ainsi qu'au bon fonctionnement de la section.

Les membres du bureau ont un rôle de représentation, d'animation et d'administration de la Section Syndicale.

Le Bureau Exécutif est composé :

- d'un Secrétariat Général lui-même composé d'au moins un Secrétaire Général ;
- de membres.

Je vous propose donc de déclarer votre candidature et de procéder au vote.

2) Organismes directeurs du syndicat SNUTER FSU Oise

Le conseil syndical

Selon les statuts, le congrès élit en son sein les membres du conseil syndical.

Il se réunit a minima 1 fois par trimestre et en tant que de besoin. Il est convoqué par le Secrétariat Général ou à la demande des 2/3 de ses membres.

Il décide des orientations, des actions et des positionnements dans le respect des mandats du Congrès Local. Il désigne le ou les membres de droit dans toutes les différentes instances (locales, régionales, nationales et fédérales) ».

Selon le règlement intérieur (RI), il est composé de :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par section syndicale ;
- 10 membres élus par le congrès.

Je vous propose donc de déclarer votre candidature et de procéder au vote.

Le bureau exécutif

Selon les statuts, le conseil syndical élit en son sein les membres du bureau exécutif.

Le Bureau Exécutif se réunit avant la tenue de chaque Conseil Syndical et en tant que de besoin pour assurer l'activité du syndicat.

C'est l'organe exécutif du Syndicat Local. Il met en œuvre et veille à la bonne exécution des mandats, orientations et délibérations du Congrès et du Conseil syndical, ainsi qu'au bon fonctionnement des sections syndicales.

Les membres du bureau ont un rôle de représentation, d'animation et d'administration du syndicat local.

Le Bureau Exécutif est composé :

- d'un Secrétariat Général lui-même composé de :
 - o au moins un Secrétaire Général ;
 - o au moins un Trésorier.
- de membres.

Je propose donc aux nouveaux membres du conseil syndical de déclarer votre candidature et de procéder au vote.